



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.343

OBJET : PARTICIPATION À UNE ETUDE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU PATRIMOINE

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Gérard GERACI à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

-

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PARTICIPATION À UNE ETUDE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU PATRIMOINE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines, labellisé PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire depuis le 30 mars 2007), développe avec l'Agence Régionale du Patrimoine PACA une démarche d'observation des différentes formes d'impacts du patrimoine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette étude intitulée ERESPA, Etude des Retombées Economiques et sociales du Patrimoine, est placée sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication, en particulier la Direction des Patrimoines.

Elle est composée de deux volets : un volet local avec un première phase d'étude sur la ville d'Arles et un volet régional d'essai sur plusieurs villes. La phase arlésienne de l'étude vient de se terminer.

Cette étude a pour objet de procéder à l'évaluation des retombées économiques et sociales du patrimoine sur l'économie locale et de préfigurer un dispositif local d'observation continue. Afin d'obtenir la vision la plus complète, il a été décidé d'étendre cette étude à tous les champs du patrimoine : protégé et non protégé, matériel et immatériel.

La méthodologie et les outils fournis pour recueillir les données relatives aux retombées économiques et sociales seront fournis et adaptables grâce au partenariat de proximité entre la ville et l'Agence située au 19, rue Gaston de Saporta.

L'étude portera aussi bien sur le patrimoine bâti que sur le patrimoine naturel. Elle comporte trois axes : le recueillement d'études existantes à collecter (*informations relatives aux impacts économiques et sociaux, état des*

lieux) , une enquête des gestionnaires (*objectif : recueillir des chiffres et de concevoir une analyse synthétique*), et une enquête des publics (*compréhension des attentes du public et récolte des données*)

L'étude est prévue sur une durée de 4 mois. Elle est financée à 70 % par le Pôle et à travers lui par la Région PACA pour un coût total de 27 000 €. La contribution demandée aux villes souhaitant s'engager dans la partie essaimage est de 1 500 € TTC.

L'agence régionale réalisera à la fin une synthèse de toutes les données fournies par chaque ville situées dans le contexte régional. A partir des chiffres sera faite une traduction sous formes d'impacts économiques et sociaux ainsi qu'impacts directs et induits.

Le souhait de l'agence est, dans deux ans, de pouvoir réaliser une nouvelle comparaison des données des villes partenaires afin de dégager des caractéristiques du public/des publics plus affinées.

Ainsi pour participer à ce projet régional visant à recueillir les données relatives aux retombées économiques et sociales du patrimoine de notre ville, je vous propose, mes chers collègues, que notre ville adhère à ce projet par convention. Nous serons ainsi davantage impliqués dans une politique de dynamisation du patrimoine.

Dans cette convention seront précisés les objectifs généraux et la durée de l'étude en lien avec le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines d'Arles.

Ensuite un protocole se met en place avec chaque ville avec des objectifs opérationnels précis.

Le projet a déjà reçu l'adhésion de certaines villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme Briançon, Fréjus, Grasse ou Vaison-La-Romaine.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'adhésion à cette convention partenariale définissant le cadre de travail de cette étude ERESPA ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer cette convention et tous documents en relation.
- **ACCEPTER** le versement d'une participation forfaitaire fixée à 1 500 euros (mille cinq cents euros) ;
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur le chapitre 923.22.617 1871 de la Direction des Musées et du Patrimoine Culturel qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.343 - PARTICIPATION À UNE ETUDE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU PATRIMOINE

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONVENTION PARTENARIALE

Etudes des Retombées Economiques et Sociales du PAtrimoine (ERESPA)

Cette convention définit le cadre de travail établissant les responsabilités et les obligations de chaque partie concernant le projet ERESPA, Etudes des Retombées Economiques et Sociales du PAtrimoine, porté par le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines et réalisé par l'Agence régionale du Patrimoine PACA.

Cette convention traduit les grandes lignes du partenariat entre la ville d', plus particulièrement son service Patrimoine et le POLE INDUSTRIES CULTURELLES & PATRIMOINES concernant les aspects organisationnels et financiers de cette collaboration.

Entre

La commune d' représentée par son Maire, autorisé par délibération du conseil municipal en date du ...

d'une part,

et,

L'association **POLE INDUSTRIES CULTURELLES & PATRIMOINES** déclarée en Sous-préfecture d'Arles, sous le numéro W132001235, représentée par son président, Gilles MARTINET

d'autre part.

Préambule

Le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines développe avec l'Agence Régionale du Patrimoine PACA une démarche d'observation des différentes formes d'impacts du patrimoine en région Provence – Alpes - Côte d'Azur.

Cette étude porte l'acronyme ERESPA, Etude des Retombées Economiques et Sociales du PAtrimoine.

Cette étude est décomposée en deux volets : un volet local avec une première phase d'étude sur la ville d'Arles et un volet régional d'essaimage sur plusieurs villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour une présentation plus détaillée de l'étude, le cahier des charges de l'Agence Régionale du Patrimoine PACA est joint à cette convention.

1. Présentation de l'étude

Cette étude a pour objet de procéder à l'évaluation des retombées économiques et sociales du patrimoine sur l'économie locale et de préfigurer un dispositif local d'observation continue. Afin d'obtenir la vision la plus complète, il a été décidé d'élargir la notion de patrimoine afin de rendre compte de situations très diverses.

Ce travail doit également créer les conditions d'une articulation efficace entre ce dispositif local et le système d'observation à l'échelle des régions que l'Agence Régionale du Patrimoine PACA s'emploie à construire.

L'ensemble de ce travail sera réalisé par l'Agence Régionale du Patrimoine PACA.

2. Volet régional d'essaimage

Le volet régional d'essaimage de l'étude comprendra l'analyse des impacts directs et indirects du patrimoine.

Pour cela, l'Agence Régionale du Patrimoine mettra à disposition de la commune des outils et une méthodologie d'enquête. Cette méthodologie a été éprouvée par la réalisation de cette étude sur le territoire de la commune d'Arles.

Un comité technique sera constitué réunissant l'Agence Régionale du Patrimoine, un ou plusieurs représentants du Pôle Industries Culturelles & Patrimoines, des élus et techniciens locaux en charge de la culture et du patrimoine ainsi que des personnes référentes sur ces thèmes. La commune aura la charge d'identifier les personnes ressources.

L'Agence Régionale du Patrimoine assistera les personnes en charge de l'étude par des appuis techniques, une aide à la mobilisation et le transfert d'outil.

Plusieurs rendez-vous entre l'Agence et la commune auront lieu pendant toute la durée de l'étude.

De plus, l'Agence animera trois temps forts :

- réunion de présentation et de lancement de la démarche sur le territoire,
- réunion intermédiaire – états des lieux et premières données,
- réunion de restitution et de présentation des résultats.

L'Agence Régionale du Patrimoine fournira également, en comité technique, des éléments de préconisations en lien avec les résultats de l'étude.

De plus, l'Agence Régionale du Patrimoine et le Pôle Industries Culturelles & Patrimoines auront un important rôle à jouer dans la mise en réseau des différents territoires mettant en place cette démarche.

3. Budget

La contribution demandée aux villes souhaitant s'engager dans la partie essaimage est de **1 500€ TTC**.

Rendu

L'objectif de l'étude ERESPA est de permettre la mise en place d'un outil d'évaluation et de suivi de la politique culturelle et patrimoniale d'un territoire.

Cette outil sera décliné dans un document réalisé par l'Agence Régionale du Patrimoine et les membres du comité technique.

Ce document présentera les différentes phases de l'étude ainsi que les préconisations d'actions pour le territoire.

Un document de synthèse sera également réalisé par l'Agence Régionale du Patrimoine PACA et sera présenté et remis aux participants à l'occasion d'une restitution publique de l'étude.

Fait en deux exemplaires originaux à Arles le

Pour l'association POLE INDUSTRIES
CULTURELLES & PATRIMOINES
Le Président,

Pour la commune

Le Maire,